



Haute-Savoie
74160

CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2022-46

Ouverture de la séance à 19h30

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le quatre octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles LAVERRIERE.

Membres présents (13) : Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Catherine SILVESTRE, André VALLI, Sophie GIROD, Lionel VESIN, Bernard CHAUTEMPS, Michèle DUVAL, Levent BAYAT, Jérôme DEMIET, Jean-Pascal MEGEVAND.

Absents excusés ayant donné procuration (4) : Carole VINCENT à Jean-Charles LAVERRIERE, Eve ROUKINE à Lionel VESIN, Alan SORRENTI à Christophe DESBIOLLES, Sophie MULLER COWLEY à Véronique VERGUET

Présents : 13

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 17

Secrétaire de séance : Véronique VERGUET

Délibération n° 2022-46 : Mise à disposition de personnel : association TRAIT D'UNION

TRAIT D'UNION est une association labellisée Entreprise solidaire d'utilité sociale. En utilisant leurs services, la collectivité participe à l'insertion professionnelle et sociale de personnes éloignées de l'emploi tout en répondant à des besoins en cas de surcroît d'activité et de remplacement ponctuel. L'association TRAIT D'UNION est agréée pour la mise à disposition de personnel auprès de particuliers, de collectivités territoriales, d'associations et entreprises à titre onéreux mais à but non lucratif.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention relative à des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'activités d'utilité sociale prenant la forme de missions de travail.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **DECIDE** de passer une convention de mise à disposition de personnel de l'association TRAIT D'UNION pour répondre à des besoins en cas de surcroît d'activité et de remplacement ponctuel sur des besoins spécifiques,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **INSCRIT** la dépense au budget correspondant.

Fait et délibéré à Neydens le 11 octobre 2022

Pour le Maire empêché et par suppléance

Le Maire-Adjoint,
Jean-Charles LAVERRIERE



Le secrétaire de séance,
Véronique VERGUET